



الاتحاد الجزائري لكرة القدم  
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL  
الرابطة الولائية لكرة القدم – باتنة  
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BATNA



لجنة الانضباط

**Commission de Discipline**

**Procès-verbal**

N° :- 16 - Séance du : 27/06/2022

**Rencontres JEUNES (Play - Off) (U15-U17-U19)**

**du 27-06-2022**

**Membres présents :-**

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>
<b>BENAHMED Nouredine</b>	<b>Président</b>
<b>GUEBAB Djamel</b>	<b>Secrétaire</b>
<b>HAOUES Abdelouahab</b>	<b>Membre</b>

**Ordre du jour:**

- **Examen du courrier :**
  - Requête club C.R.O-SI-SLIMANE.
- **Audience :**
  - Président du club A.S.P/FOURRAGE.
  - Président du club C.R.O-SI-SLIMANE & les joueurs concernés.
  - Entraîneur & soigneur du club E.S.THENIET-EL-ABED.
- **Traitement des affaires.**
- **Reprise affaire.**

## Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (Edition 2015) et suite à l'examen des Pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes :

### Affaire N° : 177

#### **Rencontre : A.S.P/FOURRAGE // N.A.DOUAR-DISS (U-15)** **du : 17-06-2022**

#### Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite au refus catégorique d'accès aux vestiaires pour officiels (délégué & arbitres) par Mr : DJAABA LYAMINE LN° :210202 (Entraîneur U-19) du club A.S.P/FOURRAGE.

#### Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G)

- Match perdu par pénalité au club A.S.P/FOURRAGE, et en attribue le gain au club N.A.DOUAR-DISS.
- Une amende de quinze mille DA (15.000 DA) est infligée au club A.S.P/FOURRAGE.
- N.A.DOUAR-DISS (U-15) (03) points (03) buts.
- A.S.P.FOURRAGE (U-15) (00) point (00) but.

#### Dossier transmis à la C.O.C

- Suite aux commentaires négatifs via les réseaux sociaux, (page Facebook) officielle de Mr : DJAABA LYAMINE L.N° :210202 (Entraîneur U-19) du club (A.S.P.FOURRAGE), touchant l'intégrité morale et portant atteinte à notre institution (L.W.F.Batna).

#### Par ces motifs la Commission de Discipline décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJAABA LYAMINE	210202	A.S.P.F	Suspension de deux (02) ans fermes a/c du : 21/06/2022	Outrage à la Ligue et à ses membres.	126 R.G	20.000 DA

### Rencontres jeunes Play – Off (U15-U17-U19)

### Affaire N° : 178

#### **Rencontre : W.GOSBAT // STADE 1200 LOGTS-BATNA (U-19)** **du : 22-06-2022**

#### JOUEUR (S) SIGNALÉ (S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJABALLAH SADDEK.EL-AMINE	2140338	1200	Suspension de deux (02) matches fermes.	Comportement anti sportif (insultes) envers officiels en fin de partie.	100 R.G	1.500 DA

**Affaire N° : 179****Rencontre : STADE 1200 LOGTS-BATNA // N.R.B.BITAM (U-15)  
du : 22-06-2022****DIRIGEANT (S) AVERTI(S) :**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DEBA FAWZI	210172	NRBB	Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision	85 R.G	1.000 DA

**Affaire N° : 180****Rencontre : E.S.N'GAOUS // E.S.THENIET EL-ABED (U-19)  
du : 22-06-2022****JOUEUR (S) SIGNALÉ (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BELIAZI MED.EL-AMINE	2140010	EST	Suspension de six (06) mois fermes. A/C : du 27/06/2022	Tentative d'agression & insultes envers arbitre assistant en fin de partie.	102 R.G	5.000 DA
HENINE HEYTHEM	2140117	EST	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Comportement anti sportif (insultes) envers officiels en fin de partie.	100 R.G	1.500 DA

**Affaire N° : 181****Rencontre : STADE 1200 LOGTS-BATNA // E.S.N'GAOUS (U-19)  
du : 24-06-2022****Infraction découverte par la ligue suite à la participation de joueur suspendu à la rencontre.**

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, le joueur DJABALLAH SADDEK.EL-AMINE LN° : 2140338 du club STADE 1200 LOGTS-BATNA a participé à la rencontre STADE 1200 LOGTS-BATNA // E.S.N'GAOUS du 24/06/2022 sous le coup d'une suspension ferme au motif d'un comportement antisportif (insultes) envers officiels en fin de partie (voir feuille de match WG // STADE 1200 LOGTS - BATNA du 22/06/2022).
- Attendu que, le joueur mis en cause est automatiquement suspendu pour le match suivant (Art 106 « 6 »).
- Attendu que, le joueur mis en cause a participé par préméditation avec une licence duplicata délivrée le 02-03-2022, suite au retrait de la licence originale par la Ligue après l'infraction citée en date du 22-06-2022.
- Attendu que, le club STADE 1200 LOGTS - BATNA a utilisé la ruse pour obtenir une seconde licence qu'il a utilisée lors de la rencontre finale.

**Par ce motif la Commission de Discipline décide (Art 79 des R.G JEUNES) :**

- Suspension de quatre (04) matchs fermes en sus de la sanction initiale 04+02= 06 matchs fermes pour le joueur fautif DJABALLAH SADDEK.EL-AMINE LN° : 2140338 du club STADE 1200 LOGTS-BATNA à compter du : 27-06-2022.
- Défalcation d'un (01) point pour l'équipe fautive STADE 1200 LOGTS-BATNA.
- Une amende de cinq mille (5.000) D.A est infligée au club STADE 1200 LOGTS-BATNA.

Concernant le joueur MANSOURI ILYES LN° : 2110070 du club E.S.THENIET EL-ABED identifié par les officiels, soi-disant du staff technique du club STADE 1200 LOGTS-BATNA, reconnu coupable de propos obscènes et diffamatoires envers le D.T.W représentant de la ligue pendant la rencontre, portant atteinte à la dignité et à l'honneur.

**Par ce motif la Commission de Discipline décide (Art 123 des R.G) :-**

- Suspension de dix (10) matchs fermes pour le joueur fautif MANSOURI ILYES LN° : 2110070.

## Reprise affaire

**Affaire N° : 166**

**Rencontre : C.R.O-SI-SLIMANE // C.R.B.TELKHEMPT (U15)  
du : 09-06-2022**

- \* Suite à la requête du club (C.R.O-Si-SLIMANE).
- \* Audience des officiels & étude du rapport complémentaire de l'arbitre.
- \* Audience du président et les joueurs du club C.R.O-SI-SLIMANE.

**La commission de discipline décide :**

**Il y a lieu de lire :**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUTITAOU SAYF.ELISSLAM	2110667	CROSS	Suspension d'un (01) an ferme. A/C : du 12/06/2022	Agression envers arbitre directeur sans lésion en fin de partie.	114 « A » R.G	10.000 DA
BENLAHCENE OUSSAMA	2200062	CROSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

**Au lieu de :**

BENLAHCENE OUSSAMA	2200062	CROSS	Suspension d'un (01) an ferme. A/C : du 12/06/2022	Agression envers arbitre directeur sans lésion en fin de partie.	101 « A » R.G	5.000 DA
BENMERBI CHAMS.EDDINE	2110734	CROSS	Suspension d'un (01) an ferme. A/C : du 12/06/2022	Agression envers arbitre directeur sans lésion en fin de partie.	114 « A » R.G	10.000 DA

**Le reste sans changement.**

**La séance s'est levée à 18.00**

**Le Président**

**N.BENAHMED**

**Le Secrétaire**

**D.GUEBAB**

